

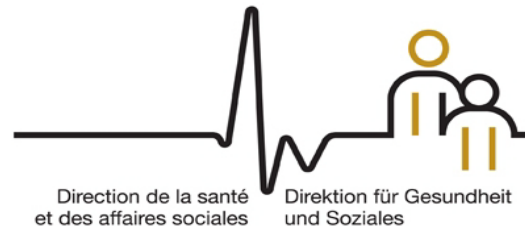
CANTON DE FRIBOURG / KANTON FREIBURG

Politique familiale cantonale

Conférence de presse



11 juin 2010



Direction de la santé
et des affaires sociales

Direktion für Gesundheit
und Soziales

Projets de politique familiale Engagement DSAS

Anne-Claude Demierre

Vendredi 11 juin 2010

Renforcer la sécurité matérielle des familles (art. 55 Cst)

Mesures générales

Exemples : aide au recouvrement des pensions alimentaires, allocation maternité

Engagement DSAS 2007-2011

- Réduction des **primes à l'assurance-maladie** : augmentation des déductions pour enfants à charge, prise en compte des augmentations des primes, information systématique des bénéficiaires (+ 5000 en 2009)
- Forfait pour les familles monoparentales dans le cadre de l'**aide sociale**

En cours de réalisation

- **Prestations complémentaires** pour les familles (art. 60 Cst)
- **Assurance maternité** cantonale (art. 148 Cst)
- Loi cantonale en faveur de l'**aide au recouvrement des pensions alimentaires**



Soutenir les services fournis par les familles (art. 3 Cst)

Mesures générales

Exemples : déductions fiscales, splitting, allocations de naissance, bourses d'études et prêts de formation

Engagement DSAS 2007-2011

- Changement de système de financement pour les **foyers de jours** en faveur des personnes âgées
- Maintien d'**allocations familiales** au-dessus des minima fédéraux suite à la nouvelle législation fédérale

En cours de réalisation

- Développement d'une **politique globale en faveur de la personne âgée : Senior+**
- Renforcement des structures intermédiaires et de l'offre de **soins pour les personnes âgées vivant à domicile**
- **Un enfant – une allocation**



Soutenir la conciliation de la vie familiale et les activités professionnelles (art. 59 & 60 Cst)

Mesures générales

Exemples : structures d'accueil de la petite enfance, aménagement du temps de travail et congés parentaux

Engagement DSAS 2007-2011

- Désignation d'une coordinatrice de l'accueil extrafamilial pour soutenir et renforcer auprès des communes le **développement de nouvelles structures**

En cours de réalisation

- Consolidation des **structures d'accueil extrafamilial** : mise en consultation de la nouvelle loi (art. 60 Cst)



Favoriser l'égalité entre hommes et femmes (art. 9 Cst)

Mesures générales

Exemples : institutionnalisation du Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille et de ses tâches pour la promotion de l'égalité

Engagement DSAS 2007-2011

- Prévention, information, soutien en matière de :
 - harcèlement sexuel
 - lutte contre la violence conjugale
 - mariage forcé

En cours de réalisation

- Contribution à la **plateforme d'information** du SECO dédié à la conciliation travail-famille



Fournir information et conseils aux familles (art. 88 Cst)

Mesures générales

Exemples : Planning familial et éducation familiale, désignation d'un délégué à l'intégration

Engagement DSAS 2007-2011

- Aide à l'**intégration des familles migrantes** (ex. éducation familiale)
- **Répertoire d'informations** à l'attention des familles (classeur des familles) dès 2010
- Elargissement de l'offre de prestations en matière de **planning familial** au travers de la collaboration intercantonale et par la mise sur pied d'**informations et de conseils pour l'analyse prénatale**

En cours de réalisation

- Mise en place d'un **guichet social** (ouverture 2011)



Promouvoir l'intérêt des enfants et des jeunes (art.

34 Cst)

Mesures générales

Exemples : 2^{ème} année d'école enfantine, plateforme jeunes, prix du social, loi sur l'enfance et la jeunesse

Engagement DSAS 2007-2011

- Désignation de **déléguées à la jeunesse** et instauration d'un **bureau de promotion** des enfants et des jeunes
- Mise en place de la formation pour **familles d'accueil** non professionnelles et professionnelles
- Introduction du **règlement sur l'enfance et la jeunesse**
- Nomination de la **commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse**

En cours de réalisation

- Normes et recommandations cantonales pour les **structures d'accueil parascolaire**



Veiller à un développement cohérent de la politique familiale (art. 59 Cst) et à la prévention

Mesures générales

Exemples : commission pour une politique familiale globale, comité de pilotage de coordination des mesures de politique familiale

Engagement DSAS 2007-2011

- Statistiques des familles
- Désignation d'un coordinateur pour les politiques sociales et de la famille

En cours de réalisation

- Soutien aux **personnes vulnérables et dépendantes** (art. 63 Cst) : études sur les situations de vulnérabilité et de dépendance
- Etat des lieux – rapport sur la pauvreté dans le canton de Fribourg



Loi sur les allocations de maternité

Hans Jürg Herren

Vendredi 11 juin 2010

Principe de la loi

- Toutes les mères domiciliées dans le canton ont droit à des allocations de maternité
- Subsidiarité au système de la Confédération
- Soutien particulier aux femmes de condition modeste (poursuivre le régime actuel)



Mères sans activité lucrative

- Sur demande
- Pendant 98 jours
- Montant équivalent de la rente minimale AVS (CHF 1'140.- par mois)



Mères avec activité lucrative à temps partiel

- Sur demande
- Pendant 98 jours
- Montant : différence entre CHF 1'140.- et la prestation fédérale inférieure

Exemple : Prestation fédérale → CHF 800
 Prestation cantonale → CHF 1'140 – CHF 800 = CHF 340



Mères adoptives

- Sur demande
- Pendant 98 jours
- Enfant de moins de 8 ans
- Mère qui n'a pas d'activité lucrative ou gagne moins que CHF 1'140.- par mois



Femmes de condition modeste

- Sur demande
- Pendant une année
- Montant : différence entre revenu applicable et revenu déterminant

maximum actuel: CHF 1'500.- pour femmes seules et CHF 2'000.- pour couples

= système en vigueur depuis 1992



Conséquences financières

- Difficile de chiffrer
- Coûts globaux maximaux : 4,9 millions
- Répartition 50 % Etat et 50 % communes



Etude INFRAS

Fabienne Plancherel

Vendredi 11 juin 2010

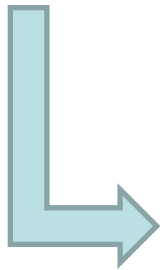
1. ETUDE MENÉE DANS LE DOMAINE PRÉSCOLAIRE



Objectifs de l'étude INFRAS

- Evaluer le potentiel de demandes en **crèches** et **assistantes parentales (AP)** des ménages fribourgeois dans les sept districts du canton

Définitions



Le potentiel de demandes représente la **limite supérieure des besoins** en structures d'accueil de la prime enfance dans un district

Les résultats présentés sont à interpréter comme des **ordres de grandeur** indiquant la direction à suivre dans le développement des offres d'accueil de la petite enfance à long terme



Cadre de l'étude INFRAS

Points-clés du modèle de simulation

- Groupe d'âge : 0 à 4 ans
- Offres d'accueil considérées : crèches et assistantes parentales
- Degré de régionalisation : district

Construction du modèle de simulation

- Probabilités de choix des ménages (facteurs d'influence)
- Modèle adapté au canton de Fribourg

Lecture des résultats

- Potentiel de demandes : nombre d'enfants, nombre de places
- Comparaison avec l'offre existante
- Deux scénarios : « prix de base » et « prix coûtant »



Scénario de base

Probabilités de choix des ménages

Dans le canton de Fribourg :

- **51 % des ménages fribourgeois** avec un ou plusieurs enfants entre 0-4 ans choisiraient une forme de garde extrafamiliale (crèche ou assistante parentale) s'ils le pouvaient

↳ 35 % des ménages choisiraient la crèche

↳ 16 % des ménages choisiraient une assistante parentale

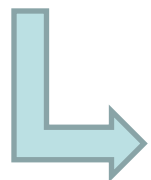


Scénario de base

Potentiel de demandes en crèches

Canton de Fribourg :

- 14'450 enfants (0-4 ans) vivent dans le canton Fribourg
- 5'100 enfants sont susceptibles de demander une place d'accueil en crèche



Potentiel de demandes d'env. 1'970 places d'accueil en crèche

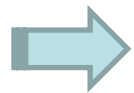


Scénario de base

Potentiel de demandes (AP)

Canton de Fribourg :

- 14'450 enfants (0-4 ans) vivent dans le canton Fribourg
- 2'240 enfants (0-4 ans) sont susceptibles de demander une place chez une assistante parentale



Potentiel de demandes d'environ :

- 660 assistantes parentales
- 585'700 heures de garde



Scénario de base

Comparaison offre-demande (crèches)

Canton de Fribourg

Au 1^{er} janvier 2009

- Offre : 1'070 places d'accueil en crèches
- Demande : 1'970 places en crèches
- Taux de réalisation : 54 % du nombre de places demandées

Au 1^{er} janvier 2010

- Offre : 1'159 places d'accueil en crèches
- Taux de réalisation : 59 % du nombre de places demandées

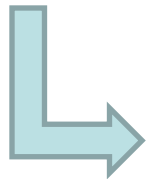
Taux de réalisation = rapport nb places existantes et nb places demandées



Taux de réalisation des crèches

Limites de l'étude

- **Au 1^{er} janvier 2009**, les 1'070 places d'accueil en crèches étaient occupées par les 0-6 ans
 - Avec l'entrée en vigueur de la 2^{ème} enfantine, le domaine préscolaire est en **pleine transition**
 - Pas de statistiques précises sur l'âge des enfants accueillis



Estimation du nombre de places effectivement occupées par les 0-4 ans au 1^{er} janvier 2009 : 700 places soit un taux de réalisation de 36 %

- A terme, avec l'entrée en vigueur de la 2^{ème} enfantine, les places d'accueil en crèches devraient se libérer pour les 0-4 ans



Scénario de base

Comparaison offre-demande (AP)

Canton de Fribourg

Offre : (Statistiques 2008 des Associations d'Accueil Familial de Jour)

- 600 assistantes parentales accueillent des enfants de 0-12 ans
- Les enfants de 0-4 ans représentent 50% des enfants gardés - soit env. 300 assistantes parentales

Demande :

- Potentiel de demandes de 660 assistantes parentales



Taux de réalisation estimé à 46 % de la demande

Sources : Offre: statistiques de l'Accueil Familial de Jour / Demande: modèle de simulation, INFRAS (2009)

INFRAS, Rapport domaine préscolaire, pages 18 à 20



Taux de réalisation en AP

Limites des résultats

Les résultats doivent être pondérés par les informations suivantes :

- Il n'y a actuellement **pas de liste d'attente** dans le canton FR dans le domaine de l'accueil familial de jour
- L'accueil familial de jour **arrive à répondre à la presque totalité des demandes formulées** (seul le district de la Sarine a actuellement des difficultés à répondre à la demande, notamment pour les 0-2 ans)

Source d'information :

La Fédération Fribourgeoise d'Accueil Familial de Jour



Scénario de base

Taux de couverture

Canton de Fribourg

- 2'356 enfants accueillis par des assistantes parentales (statistiques 2008) dont env. 50 % âgés entre 0-4 ans
- Env. 2'780 enfants accueillis par les crèches (estimation)



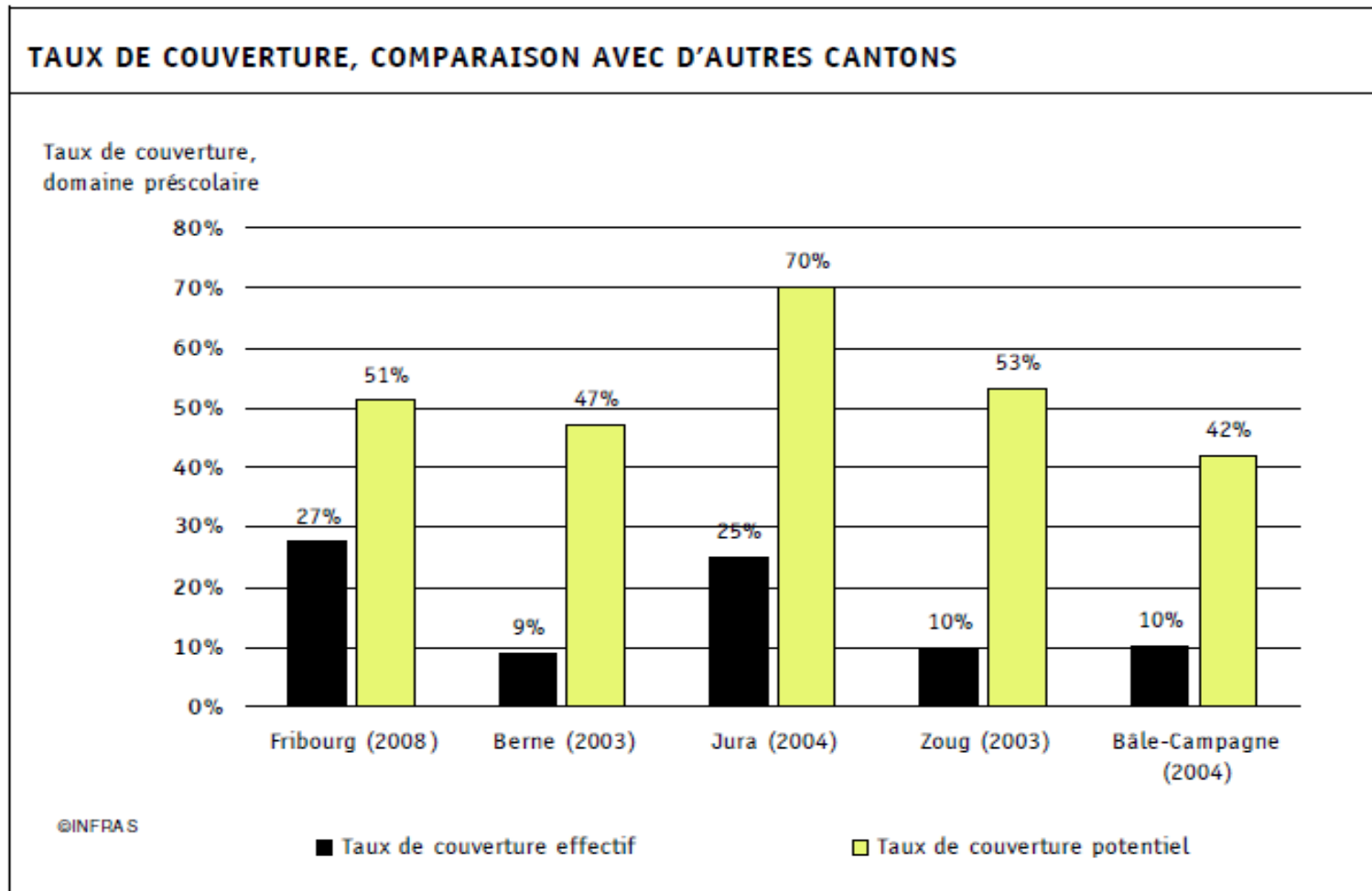
Taux de couverture estimé à 27 % sur une demande potentielle de 51 %

Taux de couverture (canton de Fribourg) = quotient entre nb enfants accueillis à un moment donné (effectivement ou potentiellement) et nb enfants vivant dans le canton



Scénario de base

Taux de couverture



Scénario « prix coûtant »

Probabilités de choix des ménages

Définition du scénario « prix coûtant » :

- Simulation sur la base des chiffres de l'étude Boutat-Ortwein
- Scénario dans lequel les familles supportent l'entier des coûts de garde

Scénario de base	Scénario « prix coûtant »
<p>➤ 51 % des ménages fribourgeois avec enfant(s) entre 0-4 ans choisiraient une forme de garde extrafamiliale (crèche ou assistante parentale) s'ils le pouvaient</p> <ul style="list-style-type: none">- 35 % des ménages choisiraient la crèche- 16 % des ménages une assistante parentale	<p>➤ 34 % des ménages fribourgeois avec enfant(s) entre 0-4 ans choisiraient une forme de garde extrafamiliale (crèche ou assistante parentale) s'ils le pouvaient</p> <ul style="list-style-type: none">- 20 % des ménages choisiraient la crèche- 14 % des ménages une assistante parentale



Scénario « prix coûtant »

Potentiel de demandes

Scénario de base	Scénario prix coûtant
➤ Potentiel de demandes d'environ 1'970 places d'accueil en crèches	➤ Potentiel de demandes d'environ 1'090 places d'accueil en crèches
➤ Potentiel de demandes d'environ 660 assistantes parentales	➤ Potentiel de demandes d'environ 570 assistantes parentales

Dans le scénario « prix coûtant » :

- La demande en crèches et en assistantes parentales reste supérieure à l'offre disponible
- La demande en crèches reste supérieure à la demande en assistantes parentales



2. ETUDE MENÉE DANS LE DOMAINE SCOLAIRE



Objectifs de l'étude

- Evaluer le potentiel de demandes en structures d'accueil extrascolaire
- Développer un outil permettant d'estimer le potentiel de demandes par commune (outils à disposition du SEJ)

Définitions



Le **potentiel de demandes** représente la **limite supérieure des besoins** en structures d'accueil extrascolaire dans une commune, un district ou un canton

Les résultats présentés sont à interpréter comme des **ordres de grandeur** indiquant la direction à suivre dans le développement des offres d'accueil extrascolaire à long terme



Cadre de l'étude

Points-clés du modèle de simulation

- Groupe d'âge : 5 à 12 ans
- Offres considérées: structures d'accueil extrascolaire (AES)
- Degré de régionalisation : commune
- Le modèle estime les **modules** demandés (et non les places demandées)



Un module d'accueil correspond à une place pour un enfant durant une plage-horaire définie.

- Les estimations portent sur :
 - Les modules sur le **temps de midi** (y.c. repas)
 - Les modules de l'**après-midi**: 2h en début + 2h en fin d'après-midi

Construction du modèle de simulation

- Probabilités de choix des ménages (facteurs d'influence)
- Modèle adapté au canton de Fribourg



Résultats

Probabilités de choix des ménages

Modules de midi

Canton de Fribourg

- **57 % des ménages** ayant un ou plusieurs enfants d'âge scolaire (5-12 ans) choisiraient entre 1 et 5 modules de midi par semaine (selon un tarif défini)
- 43 % des ménages ne formuleraient pas de demande pour midi

Comparaison autres cantons

- Argovie : 61 %
- Bâle-Campagne : 58 %
- Bâle-Ville : 76 %
- Soleure : 61 %

Source: Modèle de simulation INFRAS (2009)

INFRAS, Rapport domaine préscolaire, pages 11 bis 12



Domaine scolaire

Probabilités de choix des ménages

Modules de l'après-midi

Canton de Fribourg

- **58 % des ménages** ayant un ou plusieurs enfants d'âge scolaire (5-12 ans) choisiraient entre 1 et 10 modules de l'après-midi par semaine (selon un tarif défini)
- 42 % des ménages ne formuleraient pas de demande
- La demande pour l'après-midi varie selon les âges

Comparaison autres cantons

- Argovie : 57 %
- Bâle-Campagne : 63 %
- Bâle-Ville : 60 %
- Soleure : 50 %

Source : Modèle de simulation, INFRAS (2009)



Comparaison offre-demande

Taux de réalisation des modules

- Comparaison au niveau des modules (disponibles et demandés) et non des places d'accueil
- Données sur l'offre : état des lieux mené en juin 2009 auprès de 42 accueils extrascolaires identifiés
- Offres prises en compte : uniquement les structures d'accueil extrascolaire
 - Offres des crèches et des assistantes parentales (pour les enfants en âge scolaire) non incluses
 - Offres de devoirs surveillés non incluses (tps d'ouverture moins de 2h)



Comparaison offre-demande

Taux de réalisation des modules

Canton de Fribourg

Modules de midi

- Nombre total de modules disponibles (du lundi au vendredi) : 4'270 modules
- Potentiel de demandes : 19'000 modules
- Taux de réalisation : 22 % de la demande potentielle en modules de midi

Modules de l'après-midi

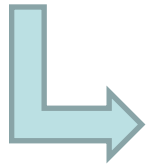
- Nombre total de modules disponibles du lundi au vendredi : 4'317 modules
- Potentiel de demandes : 31'700 modules
- Taux de réalisation : 14 % de la demande potentielle en modules de l'après-midi

Sources : Offre: état des lieux SEJ (juin 2009) / Demande: Modèle de simulation, INFRAS (2009)



Limites de l'étude

- Les données sur l'offre existante représentent une première estimation : l'état des lieux mené en juin 2009 ne **prétend pas à l'exhaustivité** (les AES du canton FR ne sont pas encore au bénéfice d'autorisations)
- En juin 2009, les AES sont organisés pour répondre aux besoins des enfants 6-12 ans
- Les données sur l'offre (juin 2009) ne prennent pas en compte les changements amenés par l'entrée en vigueur de la 2ème enfantine :



- changements de la structure d'âge des enfants accueillis
- extension des horaires d'ouverture à des demi-jours de prise en charge

Extension du nombre de modules disponibles (pour l'après-midi)

- Les données sur l'offre se basent sur les modules disponibles à un moment précis → données sujettes à d'importantes variations (en lien avec les horaires des structures)



Limites de l'étude

- L'offre d'accueil pour les enfants d'âge scolaire garantie par les assistantes parentales (et les crèches) ne faisait pas l'objet de l'étude

En 2008, env. 50 % des enfants gardés par les assistantes parentales sont âgés entre 5 et 12 ans, soit:

- *env. 1'178 enfants*
- *300 assistantes parentales*

En juin 2009, env. 371 places d'accueil en crèche sont occupées par les 5-6 ans (estimation)

- Les nouveaux projets prévus pour août 2009 n'ont pas été pris en compte dans l'offre



Réduction de l'écart estimé



Evolution de l'offre



Evolution positive des projets d'accueil extrascolaire:

10 nouveaux projets d'accueils extrascolaires prévus pour la rentrée scolaire 2010-2011 (ex: Attalens*, Estavayer-le-Lac, Rossens, etc.)

+ projets d'extension de l'offre existante (ex: Matran, Bulle)

+ études des besoins en matière d'accueil extrascolaire menées par les communes

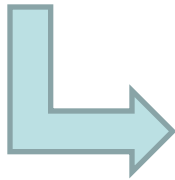
Le projet d'Attalens est présenté sur le site du SECO - Plate-forme « conciliation travail-famille »
<http://www.berufundfamilie.admin.ch/informationsplattform/index.html?lang=fr&b=2&e=&v=2|1|1>



Produit final

Un outil à disposition des communes

Mise à disposition **d'un outil** permettant d'estimer le potentiel de demandes en structures d'accueil extrascolaire (pour midi et l'après-midi) **par commune**



Les communes qui désirent obtenir une telle simulation peuvent s'adresser au SEJ

Personne de contact: Fabienne Plancherel,
Collaboratrice scientifique du SEJ



L'avant-projet de loi sur les structures d'accueil extrafamilial (LStE)

Alexandre Grandjean

Vendredi 11 juin 2010

Origine du projet

Loi du 28 septembre 1995 sur les structures d'accueil de la petite Enfance

- Rapprochement de pratiques divergentes
- Répartition inégale de l'offre sur le territoire
- Prix parfois trop élevés

Nouvelle Constitution cantonale du 16 mai 2004 (art. 60 al. 3)

- Collaboration entre l'Etat, les communes et les particuliers.
- Prestations accessibles financièrement
- Possibilité d'intervention de l'Etat



Nécessité du projet

Besoins des familles

- Places d'accueil à prix abordable
- Services professionnels : crèches, assistantes parentales, etc.

Volonté du Conseil d'Etat

- Permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale
- Améliorer les chances de formation et d'intégration



Impact économique

**Les structures extrafamiliales représentent un investissement rentable.
Conséquences de la réinsertion des parents sur le marché du travail :**

- Plus de cotisations AVS et 2^{ème} pilier
- Croissance économique plus élevée
- Meilleure intégration pour les enfants
- Meilleure formation professionnelle pour les enfants dans le futur
- Pouvoir d'achat supérieur

Les entreprises aussi gagnantes :

- Employés plus qualifiés
- Création d'emplois pour le personnel éducatif



Bilan de la LStA

Loi pionnière

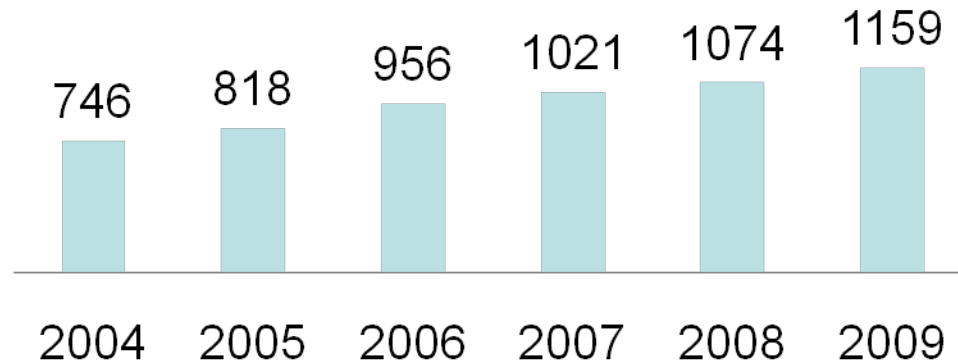
Limites :

- Insuffisance de la planification
- Insuffisance du nombre de structures d'accueil extrafamilial
- Disparité entre les subventions accordées par les différentes communes
- Inégalité entre les montants payés par les parents



Bilan de la LStA

Nombre de places d'accueil en crèches



Nombre de familles de jour (assistantes parentales):

517 en 2005

612 en 2009.



Travaux préparatoires

Nomination d'une commission (15 mai 2007) : acteurs communaux, cantonaux, prestataires et employeurs

- Révision totale de la LStA
- Travail sur : analyse des tâches, répartition des tâches et financement

Mandat à l'Institut INFRAS pour établir le potentiel de demandes en structures d'accueil dans le canton de Fribourg :

51 % des ménages fribourgeois avec un enfant de moins de 4 ans choisiraient une forme de garde extrafamiliale

Mandat au professeur Alain Boutat-Ortwein pour une évaluation du coût moyen des structures d'accueil fribourgeoises de la petite enfance :

Fr. 8.37 par heure en crèche

Fr. 7.96 par heure pour l'accueil familial de jour



Idées directrices de l'avant projet de loi

Elargissement du champ d'application

- Lien entre les dispositions régissant l'accueil extrascolaire et les structures d'accueil de la petite enfance

Accessibilité financière

- Intervention de l'Etat, des communes et des employeurs pour répondre aux exigences de la Constitution.
- Soulagement financier pour les parents

Participation du canton et des employeurs

- Diversification des ressources de financement :
 - Participation cantonale forfaitaire de 10 % du coût effectif moyen
 - Contribution des employeurs de 0,4 ‰ de la masse salariale



Idées directrices de l'avant projet de loi

Augmentation de l'offre

- Evaluation des besoins en places d'accueil par les communes
- Faciliter la création de nouvelles structures
- Inciter à la mise en œuvre de projets de crèches

Examen de la fondation pour l'accueil extrafamilial

- Evaluation du modèle du canton de Vaud : ne correspond pas aux besoins dans le canton de Fribourg



Subventionnement communal

Montants et modalités du subventionnement communal déterminés dans les conventions signées par les communes et les prestataires

——> grille de référence de la DSAS: prestations financièrement abordables

Variante du Conseil d'Etat

- **Le soutien financier communal**
 - doit impérativement rendre les tarifs financièrement abordables
 - doit permettre, en complément de la participation de l'Etat et des employeurs, d'appliquer le tarif de référence à toutes les structures subventionnées



Incidences financières pour l'Etat

Participation de l'Etat :

- 10% du coût moyen des structures subventionnées

Estimation :

- Subventionnement des crèches: Fr. 2'500'000.-
- Subventionnement accueil familial de jour : Fr. 430'000.-
- En qualité d'employeur, l'Etat de Fribourg sera appelé à verser
- 0.4 ‰ de la masse salariale, soit environ Fr. 500'000.-

Coût estimé sur une période de 5 ans : 19 millions de francs

